

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3082 - Mardi 16 Janvier 2018 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE HURI MONEY

Mgomri chute du haut de son piédestal

L'effondrement de l'empire Huri Money que Oumara Mgomri a tenté de mettre en place, avant d'être stoppé net par la justice, entraîne sa chute brutale. Le président de la République par un décret publié hier lundi, le débarquera sans ménagement du très convoité poste de directeur général de Comores Télécom.

LIRE SUITE PAGE 3

POLITIQUE

Ahmed El Barwane à Beit-Salam

LIRE PAGE 2

POLITIQUE

La CrcM tâcle le gouvernement

LIRE PAGE 3



Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 Janvier 2018

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 20mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 56mn



Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

POLITIQUE

Ahmed El Barwane à Beit-Salam

Le secrétaire général du parti Juwa Ahmed Hassane El Barwane a été reçu hier lundi en audience par le président de la République. La réception à Beit-Slam, du chef du principal parti d'opposition est un signal fort dans une période marquée par des fortes tentions politiques.

La rencontre entre le président de la République et le leader du principal parti d'opposition était inédite et les circonstances l'ont été aussi. Et quand l'initiative vient du chef de l'État lui-même, il y a de quoi surprendre l'opinion publique, dans un pays où l'on peut encore espérer voir un pouvoir républicain s'entretenir

avec une opposition républicaine. En tout cas c'est la première rencontre du genre depuis que le parti Juwa a quitté le gouvernement du président Azali en juillet dernier, après avoir contribué à son élection en avril 2016.

D'après Beit-Salam, l'entretien entre les deux personnalités a duré plus d'une heure et demie et porterait sur plusieurs sujets d'actualité nationale, notamment les assises nationales prévues de se dérouler du 5 au 12 février 2018.

« Cette première rencontre entre les deux hommes depuis que M. Barwane occupe le poste de Secrétaire Général du Juwa a été l'occasion pour eux d'aborder la problématique de la Cour

Constitutionnelle et la commission anti-corruption entre autres », lit-on dans un article publié par Beit-Salam à la sortie de l'audience.

M. Barwane qui aurait souhaité dans le cadre des concertations approfondies pour avoir des assises inclusives. Le secrétaire général du parti de l'ancien président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi qui ne fermerait pas totalement la porte, selon toujours Beit-Sam. A noter que c'est le seul parti légalement reconnu par la loi qui n'est pas représenté au sein du Cpan (Comité de pilotage des assises nationales) si l'on tient compte du dernier décret publié par le président.



Maoulida Mbaé

FORUM SUR LA COUVERTURE SANITAIRE UNIVERSELLE À TOKYO

Vers une adhésion des Comores à la Csu

Les Comores ont pris part au Forum sur la Couverture sanitaire universelle (Csu). Conjointement organisé par le Japon, la banque mondiale, l'Unicef, l'OMS, l'Agence Internationale Japonaise de Coopération (JICA) et l'UHC 2030, le rassemblement a vu la participation de chefs d'Etat, de ministres et représentants des secteurs de la santé et des finances, notamment de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.

Une délégation du ministère de la Santé a pris part au Forum sur la couverture sanitaire universelle (Csu). Un événement qui fait suite aux échanges consacrés à la Csu, notamment lors du sommet tenu par le G-7 à Ise-Shima (Japon) en mai 2016 et de la conférence TICAD VI organisée à Nairobi en 2016, ainsi que durant les récentes réunions du G-20 et de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Pour marquer l'intérêt qu'accorde le Gouvernement comorien à cette thématique, la Secrétaire générale du ministère de la santé et la

chefe de Programme PASCO ont pris part au Forum CSU 2017 organisé cette fois à Tokyo. L'occasion pour les Comores d'échanger avec les autres pays sur leur expérience dans la marche vers la Csu et de «s'inspirer des différents modèles afin de galvaniser l'action collective vers la santé pour tous et de partager les avancées réalisées par les pays en investissant dans des réformes et des innovations qui peuvent produire des résultats prometteurs et être appliquées à grande échelle».

Il a été recommandé de maintenir les efforts dans le renforcement des soins de santé primaires et rendre disponibles les soins de santé de qualité, l'Accroissement du financement de la santé de façon à rendre accessible les services de santé à la population, y compris la couche la plus démunie, assurer le développement et l'amélioration de la coordination de l'Aide au Développement des partenaires pour plus d'efficacité sur les résultats de la santé et enfin, impliquer de manière active la communauté et la société civile.

Le forum comptait plus de 300

spécialistes du financement de la santé, de la prestation de services et des systèmes sanitaires, d'institutions bilatérales et multilatérales, d'organisations de la société civile, de groupes de réflexion et

d'Institutions académiques.

L'Union des Comores a adopté une Loi sur la Couverture Sanitaire Universelle (CSU) qui a été promulguée par décret présidentiel le 5 octobre 2017 ; le Gouvernement a

inscrit la mise en place d'une assurance maladie généralisée comme une priorité dans son plan d'investissement quinquennal.

Mohamed Youssouf

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmérie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

HÔTELS & RESTAURANTS :

Le Select 773 00 31

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

AB AVIATION MULTIPLIE SES VOLS

3 vols/jour

Vols réguliers

Moroni - Anjouan

08h 00
—
15h 00
—
17h 00

A partir de:

16 225 kmf

7j/7

AB Aviation

www.flyabaviation.com

AFFAIRE HURI MONEY

Mgomri chute du haut de son piédestal

Le couperet n'a pas tardé à tomber sur la tête du désormais ex-directeur général de Comores Télécom après les révélations par la presse du scandale de la société Huri Money mort-née. Malgré la pression assez forte des soutiens du puissant ex-patron de la société nationale des télécommunications, le président n'a pas cédé dans sa décision de le débarquer de son siège doré.

« Pour s'être indûment attribué le pouvoir de créer une société d'État à l'insu des autorités habilitées, Monsieur Oumara Mgomri est relevé de ses fonctions de directeur général de la société nationale de Télécommunications (Comores Télécom) », li-t-on dans le décret signé et publié hier lundi 15 janvier.

Un verdict sans appel qui est loin de livrer

son dernier mot : « le vice-président en charge des Télécommunications et le ministre des finances et du Budget, feront rassembler les faits présumés fautifs que Monsieur Mgomri, pourrait avoir commis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions (...) ».

D'après des sources bien informées, la société Huri Money aurait d'ores et déjà engagé des dépenses énormes pour l'achat de matériels d'une valeur d'un milliard de nos francs. Le bras de fer entre lui et l'agent comptable sur le décaissement des 300 millions fc devant constituer le capital de la société sera révélateur du flou qui a entouré le processus freiné par la justice et par Beit-Salam.

« Le règlement intérieur de Comores Télécom est clair pour une telle opération, il fallait un contresigne du directeur général et l'agent comptable. Si ce dernier est empêché, c'est le Daf qui signe à sa place. Par un coup de baguette magique, c'est le Daf qui a signé en lieu et place de l'agent comptable qui était pourtant sur place mais qui a opposé son refus de signer un chèque d'une société sans base légale », indique notre interlocuteur, ajoutant que devant la justice chacun est responsable de sa signature.

Huri, un empire dans une forteresse

Dans le document portant statut de la société anonyme Huri Money S.A, dont La

Gazette/Hzk-presse a pu consulter une copie, cette société de transfert d'argent se présente comme un empire dans la forteresse de Comores Télécom qui est son unique actionnaire. Avec un conseil d'administration qui s'est investi tous les pouvoirs et qui est coiffé par le directeur général de Comores Télécom lui-même, véritable administrateur de Huri Money S.A.

Pour rappel, la justice vient d'ordonner par une ordonnance datant du jeudi dernier, un inventaire des actifs de Comores Télécom transférés vers Huri Money. Ce qui laisse dire que l'affaire est loin de livrer ses derniers secrets.

Maoulida Mbaé

POLITIQUE

La CrcM tâcle le gouvernement

La CRC en Mouvement (CrcM) a tenu une conférence de presse, hier lundi à Moroni. L'objectif : sensibiliser les autorités sur le quotidien des Comoriens. Scandales financiers, liberté d'expression et assises nationales ont pris une très grande place dans cet échange avec les journalistes.



"Nous vivons dans une crise socio-politique et économique", a déclaré d'entrée Ali Mhadji, secrétaire général de la CrcM dans leur point de presse tenu hier dans la capitale. Cet énième cri d'alarme du député fait suite aux événements récents qui secouent l'archipel.

D'abord les assises nationales. Un échec avant leur tenue, prédit le secrétaire général de la CrcM. « La population ne veut plus entendre parler des assises.

La preuve, on le voit chaque jour dans nos villes et villages (lors des tournées de sensibilisations : ndlr) où la population brille par son absence dans les rassemblements », a déploré le député de la région de Hambou.

La cherté de la vie ou

encore le non respect de l'état de droit dans le pays restent pour lui, les principaux freins à l'émergence tant souhaitée par le chef de l'Etat. « Il est temps que le président Azali ouvre les yeux et prenne les choses en main pour pouvoir amener le navire à bon port »,

martèle-t-il.

Dans la foulée, Mhadji lancera un vibrant appel à l'opposition afin, dit-il, qu'elle se réveille pour sauver le pays. « Le Comorien d'aujourd'hui veut manger à sa faim, avoir accès à des soins et un emploi et rien n'est fait

par le gouvernement pour le satisfaire. L'argent de l'Etat est aujourd'hui utilisé dans la campagne des assises, à travers les villes et villages, mais aussi dans les cérémonies d'inauguration. C'est regrettable ! On croyait que le président Azali avait retenu leçon de son premier mandat ».

Le cas des institutions de l'Etat, « des boîtes d'enregistrement », ne semble pas le rassurer. Dans son intervention, Mhadji exhorte le chef de l'Etat à laisser le Parlement jouir de son autonomie et surtout rendre effective la mise en place du Conseil de la magistrature et la Commission anti-corruption. « On ne peut pas accepter que tout se décide à Beit Salam ! Le président doit nous laisser jouer notre rôle ou bien prendre le Parlement et le placer à Beit Salam ! », s'emporte-t-il.

Alors que l'affaire

Abdallah Agwa secoue la sphère médiatique, le secrétaire général de la CrcM appelle les autorités à restituer à ce dernier ses émetteurs. Ali Mhadji en profitera également pour solliciter l'animateur radio, recherché par les autorités, à se manifester, rappelant par l'occasion qu'une marche pacifique devrait bientôt se tenir en soutien à Abdallah Agwa ».

Ali Mhadji enfin, appelle le président de la République à porter plainte contre Médiapart pour les informations divulguées par le journal qui parle de 40 millions d'euros, placées dans un compte à l'étranger. « L'affaire Semlex a fait beaucoup de bruit et on ne veut pas que notre pays souffre d'une mauvaise image. Je demande au président de la République de se prononcer sur cette question ».

Mohamed Youssouf

DIPLOMATIE

Annulation de 170 passeports de ressortissants étrangers dont celui d'Albert Karaziwan

Le ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale vient de procéder à l'annulation de 170 passeports ordinaires, attribués abusivement à des ressortissants étrangers entre 2013 et 2016. Il en est de même pour le passeport diplomatique d'Albert Karaziwan.

Suite aux enquêtes internes menées par les ministères, de l'intérieur et des affaires étrangères, il a été décidé l'annulation de 170 passeports ordinaires, attribués abusivement à des ressortissants étrangers entre 2013 et 2016. Cette mesure concerne aussi le passeport diplomatique, établi sous les précédents régimes, en faveur d'Albert Karaziwan en qualité d'ambassadeur itinérant et conseiller du président de la République. Depuis hier lundi, son passeport diplomatique a perdu sa validité.

Interrogé sur cette décision, un ancien ministre de l'intérieur se réjouit et parle d'une bonne initiative de la part de nos dirigeants. « C'est une initiative salutaire pour la sécurité de nos documents de voya-

ge ainsi que le nettoyage des actes qui ternissent l'image de notre pays dans le monde », a confié Houmed Msaidié. Je salue également cela, parce que c'est certainement le début d'un processus visant à apporter les modifications indispensables à ce contrat, voire à sa suppression pure et simple ».

Des mesures visant à sécuriser davantage les passeports comoriens entreront en vigueur à partir du 1er février 2018. Cette décision du ministère des affaires étrangères fait suite aux révélations faites par Reuters mais aussi par des enquêtes

du gouvernement comorien.

Au niveau du Parlement, le député Oumouri Hassan a dit saluer la décision de l'Exécutif et se dit disposé à les aider pour "traquer ces passeports qui ne sont pas passés par la voie officielle".

Concernant l'annulation du passeport diplomatique d'Albert Karaziwan, ce député de Hamanvou salue l'initiative: « Son contrat n'est pas renouvelé par le gouvernement actuel et il n'est pas employé au ministère des affaires étrangères. Vu qu'il n'a pas de rang d'ambassadeur étranger, ils ont

retiré son passeport et c'est tout à fait normal », avance le député Oumouri Hassan.

Pour rappel, l'affaire des passeports est liée à la citoyenneté économique qui a fait l'objet d'une enquête parlementaire; un rapport est attendu pour être présenté au gouvernement. De sources fiables, on apprend que 150 des 157 passeports annulés font l'objet de recherches actives par la FBI.

Mohamed Youssouf

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SOUTENU PAR LE PROJET IFADEM

Le comité national valide le plan d'action 2018

Après avoir dressé un bilan général des activités mises en œuvre l'année dernière, le comité national du projet IFADEM (Initiative francophone pour la formation à distance les Maîtres) valide par acclamation le plan d'action 2018 avec un budget de 730 millions de nos francs. C'est au cours d'une réunion qui a eu lieu ce week-end à Moroni où les participants ont examiné la perspective d'avoir en Union des Comores une éducation inclusive et de qualité pour tous.



Les 24 et 25 mai dernier s'était tenu un atelier de co-construction du dispositif IFADEM (Initiative francophone pour la formation à distance et Maîtres). Ce projet qui se trouve dans 15 pays dont les Comores n'a qu'un seul objectif, à savoir proposer un dispositif de formation en partie à distance, adapté aux besoins

de chaque pays, utilisant les technologies de l'information et de la communication, conçu et mis en œuvre conjointement avec le ministère en charge de l'éducation de base.

Après 9 mois d'existence en Union des Comores, le comité national de ce projet vient de valider le plan d'action de l'année 2018.

Cela au cours d'une réunion qui s'est déroulée ce week-end à Moroni, en présence du ministre de l'éducation nationale. Pour lui, le projet IFADEM est arrivé à point nommé pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement en Union des Comores. « Notre pays a besoin par rapport à ses

ressources humaines, de renforcer ses capacités et compétences professionnelles du primaire, des établissements publics et privés », souligne le Ministre.

IFADEM est un programme de l'Union européenne en partenariat avec l'organisation internationale de la Francophonie (Oif) et l'Agence

universitaire de la Francophonie (AUF) qui consiste à renforcer les compétences professionnelles des instituteurs avec peu ou sans de formation initiale au : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Haïti, Liban, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo). En Union des Comores, plus de 4500 enseignants sont visés et ont été formés par ce projet en une période de 6 mois. D'après le secrétaire exécutif de ce projet, chaque enseignant va recevoir 4 livres sur 18000 déjà imprimés.

« Cela pour nous permettre d'obtenir une éducation inclusive de bonne qualité », précise-t-il, tout indiquant que la formation prendra fin le mois de juin prochain et une évaluation est prévue en septembre, avec une cérémonie officielle de remise des attestations prévue pour les lauréats.

Ibnou M. Abdou

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D'UNE SAISIS IMMOBILIERE

Maitre Zahara Soilih Huissier de Justice Moroni, BP 2513 Tel: 335 40 36

REP N° : 68/17/HJM

L'an deux mil dix-sept et le 23 novembre

A LA REQUETE DE :

La Société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-COMORES) dont le siège social est à Moroni-place de France, représenté par son directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maitre YOUSOUF MSA, avocat à la cour, laquelle fait élection de domicile entant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offre réelles et toutes significations relatives à la procédure conformément aux articles 254 et suivants de l'UA de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution ;

J'ai, Maitre Zahara Soilih Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Monsieur Ahmed MHOUSSINE, Gérant et caution Hypothécaire de CONCEPT ELECTRONIQUE, Itsandra-Mdjini, demeurant à Itsandra- Mdjini ;

Ou étant à mon Etude, après l'avoir eu au téléphone ; Et parlant à sa personne qui accepte de recevoir copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni, statuant en matière civile et en dernier ressort.

AGISSANT EN VERTU D'UNE GROSSE REVETUS DE LA FORMULE EXECUTOIRE d'un arrêt n°46/15 du 09 Septembre 2015 rendu par la cour d'appel de Moroni statuant en matière civile et en dernier ressort ;

Vu le contrat de prêt passé entre la BIC-Comores et Monsieur AHMED MHOUSSINE,

Vu le certificat d'immatriculation et

affectation hypothécaire de la propriété « SARAF » sise à Itsandra Mdjini d'une contenance de 11 A 88 CA Ref N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 14/12/2017 sous le N° 300;

Vu les lettres de mise en demeure en date respective du 06/12/2005 et 07/12/2005 signé par la BIC-Comores et adressée à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu la lettre de clôture juridique N/Réf.: CJ/210 278, en date du 01/03/2006.

Vu le pouvoir spécial signé le 22 Novembre 2017, par Monsieur Louis Marcel GERVINET, Directeur Général de la BIC-COMORES donnant mandat à l'Etude de Maître ZAHARA SOILIH, Huissiers de Justices à Moroni B.P 2513 Moroni, à cet effet de réaliser l'hypothèque souscrite sur la propriété «SARAF», en garantie de remboursement d'un crédit consenti par ladite banque à Monsieur AHMED MHOUSSINE.

Vu le caractère certain, liquide et exigible de la créance ;

MOI, Maître ZAHARA SOILIH, huissiers de Justice à Moroni ;

AU TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement, contradictoirement en matière civile et en dernière ressort.

La cour d'appel après avoir délibéré conformément à la loi,

-Reçoit l'appel interjeté par Maître Youssouf Ibn ISMAEL ATTICKI, conseil d'Ahmed MHOUSSINE ;

-Confirme le jugement n°12/10 du 26/07/10 ;

-Condamne Monsieur Ahmed MHOUSSINE aux dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de

domicile que dessus ;

J'ai, Maitre ZAHARA SOILIH Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 335 40 36 soussigné;

Et en vertu de la dite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivant de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Monsieur Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra Mdjini DANS LES VINGT JOURS (20jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice porteur de pièce ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 18.827.447FC

Droit proportionnel : 1.882.744, 7FC

Dépens : 1.253.200FC

Signification commandement aux fins d'une

saisie immobilière: 52 000FC

Coût du présent acte : 52 000FC

TOTAL SAUF MEMOIRE : 22.067.391,7FC

(Vingt-deux millions soixante-sept mille trois cent quatre-vingt onze francs comoriens et sept centime) ; Sans préjudice de tout autre dus, intérêt et frais, le tout en dernier ou quittance valable ;

L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au service de la conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication ;

DESIGNATION DE LA PROPRIETE

Une hypothèque de la propriété dite «SARAFI » sise à Itsandra Mdjini ayant une

contenance déclarée légalement de : Onze Ares Quatre-vingt huit Centiares (11 A 88 CA) a été demandée en immatriculation Mr Ahmed MHOUSSINE en qualité de propriétaire e suivant réquisition N° 889- DLA du 17/04/2004, inscrit par le conservateur foncier le 12/01/2005

Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Mr Ahmed MHOUSSINE, demeurant à Itsandra-Mdjini affecte l'hypothèque ci-dessus désignés au 1er rang (voir le certificat d'immatriculation et de situation juridique)- lui déclarant en outre que l'expropriation de bien ci-dessus désigné sera poursuivi devant Maitre (nom du notaire à Moroni), dûment assermenté devant la cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me YOUSOUF MSA, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'elle n'en ignore et je lui ai où étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi le cout est de cinquante deux mille francs Comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

-Jugement N°12/10 du 26/07/10 rendu par le tribunal de première instance de Moroni.

Signification du jugement N°12/10 DU 26/07/2010

-Arrêt N°46/15 du 09/09/15 rendu par la Cour d'Appel de Moroni.

Grosse en formule exécutoire en date du 13/02/16.

Copie de la signification de l'arrêt N° 46/15

-Copie de la signification commandement aux fins d'une saisie mobilière en date du 23/11/17 enregistré au service foncière le 14/12/17 sous le N°300

-Copie du certificat d'immatriculation et de situation juridique.

COOPÉRATION ENTRE RIAD ET MORONI

En 7 jours, plus de 5000 patients seront consultés gratuitement

Une délégation d'une quarantaine membres de l'Organisation internationale de secours islamique d'Arabie saoudite se trouve, depuis vendredi dernier à Moroni. L'objectif est de lancer, pour la 1ère fois, une caravane

médicale qui a déjà débuté samedi à Ngazidja dans les villes de Koimbani et M'beni

La toute première édition de la caravane médicale de l'Organisation internationale

de secours islamique vient d'être lancée officiellement, samedi dernier dans les hôpitaux de Koimbani et M'beni, respectivement dans les régions de Oichili et Hamahamet à Ngazidja. D'après la commissaire à la santé de l'exécutif de Ngazidja,

c'est une initiative du Ministère de la Santé en coordination avec son commissariat. « Nous avons sollicité que cette organisation saoudienne vienne dans notre pays faire un diagnostic des maladies transmissibles à travers des consultations et des interventions chirurgicales », précise la Commissaire, joint au téléphone par La Gazette / HZK-Press.

Du 13 au 20 janvier, une quarantaine de médecins dépêchés par cette organisation humanitaire compte examiner gratuitement plus de 5000 patients, « tous genres confondus », précise la commissaire à la Santé de Ngazidja qui ajoute que cette mission compte revenir pour le même objectif dans les autres îles (Anjouan et Mohéli). « La caravane consiste à examiner des

malades, et faire des analyses diverses », inique-t-il en citant les maladies gynécologiques, la circoncision des enfants, le diabète, l'hypertension et les maladies cardiovasculaires, les caries d'odontaires et d'autres maladies tropicales.

Le chef de la délégation, Dr Toiha Bin Omar Al-hatub, indique que l'envoi de cette mission médicale fait suite à une recommandation des autorités comoriennes qui ont justifié la nécessité de renforcer le secteur sanitaire comorien. Cette mission envisage d'autres activités en étroite collaboration avec les services de tutelle dans le domaine du développement humanitaire.

Ibnou M. Abdou



La Gazette des Comores

l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

Maître YOUSOUF Anoir, Huissier de justice à Moroni Tel 325 81 82 sufanoir@yahoo.fr

REP:00341/17/HJM

L'an deux mil dix-sept Et le Mercredi 06 décembre

A LA REQUETE DE :

La société Anonyme Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC- COMORES) "dont le siège social est à Moroni - Place de France, représentée par son Directeur Général Monsieur Louis Marcel GERVINET, demeurant à Moroni, ayant pour conseil Maître MZE AZAD, avocat à la Cour, lequel fait élection de domicile en tant que besoin seulement à mon cabinet celui de son avocat lesquels sont constitués sur le présent commandement et ses suites et/ou devront notifier les actes d'oppositions au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la présente procédure conformément aux Articles 254 et suivants de l'AU de l'OHADA sur le recouvrement et voies d'exécution;

J'ai, Maître YOUSOUF Anoir, huissier de justice à Moroni Dar Saada maison RIDJALI et y demeurant, Tel 325 81 82, soussigné :

SIGNIFIE ET LAISSE COPIE A :

Madame BARWANE NOUROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne « SAYA NDJEMA » ; Ou étant à MORONI DJIVANI dans son domicile ; Et parlant à sa personne qui reçoit copie, De la grosse dûment en forme exécutoire d'un arrêt N°45/14 du 13/08/2014, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, statuant en matière civile et en premier ressort.

AUX TERMES DUDIT ARRET

Statuant publiquement contradictoirement en matière commerciale et en dernier ressort. La Cour, après avoir délibéré conformément à la loi ; Reçoit la déclaration d'appel de Mme Barwane Nourou Soibaha ; Reforme le jugement n°05/09 du 26/01/2009; Condamne Mme Barwane Nourou Soibaha à payer la somme de 64.720.539 FC; Mets les dépens à la charge des appelants ; Ainsi jugé et prononcé en audience civile les jour, mois et an que dessus et la minute du présent jugement a été signé par la première Présidente et Greffier en Chef;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J'ai Maître YOUSOUF Anoir, de justice à Moroni-Dar Saanda maison RIDJALI, et y demeurant. Tel. 325 81 82, soussigné ;

Et en vertu de ladite grosse, fait commandement en application des articles 254 et suivants de l'acte uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécutions (OHADA), à Madame BARWANE NOUROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne «SAYA NDJEMA» DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte de payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de Justice porteur des pièces ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes suivantes :

En principal : 64.720.539FC

Droit d'enregistrement : 2 695 922 FC

Signification commandement de payer : 52 000 FC

Coût du présent acte : 52.000 FC

Droit proportionnel 10% : 6.472.053 FC

TOTAL SAUF MEMOIRE: 73.992.514.9 FC

(Soixante-treize millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatorze virgule neuf francs comoriens) ; Sans préjudice de tous autres dus, intérêts et frais, le tout en dernier ou quittance valable ; L'avertissant que faute de paiement dans le délai fixé ci-dessus, il y sera contraint par toutes les voies et moyens de droits ;

Le présent COMMANDEMENT pourra être publié au Service de la Conservation de la Propriété Foncière et des Affaires Domaniales de Moroni, pour valoir saisie réelle à partir de la publication et que cette portera sur le suivant

-DESIGNATION DES PROPRIETES-

Une hypothèque de la propriété dite « ZILIAMADJOU » sise à Zilimadjou-Moroni ayant une contenance déclarée légalement de : Deux Hectares Douze Ares Quarante Centiares (2H 12A 40Ca) a été demandée en immatriculation Mr Hassan EL-BARWAN en qualité de propriétaire suivant réquisition N°341-DLA déposé à la conservation foncière de Moroni le 21/03/1983 dépôt vol 02 N°144

Pour assurer et garantir le remboursement de ses créances, Madame BARWANE NOU-

ROU SOIBAHA, demeurant à Moroni sur l'enseigne « SAYA NDJEMA» affecte les hypothèques ci-dessus désignés au 1er rang (voir les 4 certificats d'immatriculations et de situation juridiques) - lui déclarant en outre que l'expropriation des biens ci-dessus désignés seront poursuivi devant Maître MOHAMMED ASSOUMANI ABDALLAH notaire à Moroni, demeurant à MGOUDJOU près El Maarouf, dûment assermenté devant la Cour d'Appel de Moroni, et sous les diligentes de Me MZE AZAD, Avocat constitué.

SOUS TOUTES RESERVES :

A ce qu'elle en ignore.

Et je lui ai, étant et parlant comme dessus, laissé copie de l'acte conformément à la loi à chacune des parties .Le coût du présent acte est de : cinquante-deux mille francs comoriens ;

BORDEREAU DE COMMUNICATION DES PIECES

TITRE EXECUTOIRES

Jugement N°05/09 du 26/01/2009 rendu par le Tribunal de Première Instance de M. Grosse en formule exécutoire en date du 23/11/2012

Copie de la signification du jugement N°05/09 du 26/01/2009

Copie des certificats d'immatriculation et de situation juridique.

Arrêt n°45/14 du 13/08/2014

Grosse en formule exécutoire en date du 05/09/2015

FOOTBALL : TOURNOI DE NGAYA FOOTBALL CLUB DE MDÉ (FINALE)

Selea décroche le 1er trophée de la saison

La finale de la Coupe de Ngaya, tenue le week-end à Moroni, a surpris une partie du public. Selea, un concurrent de D2, a morcelé les ambitions de Bonbon Djema de Moroni, un des dinosaures de la D1 de Ngazidja. Les buteurs adulés sont pour les Moroniens Salim Athoumani (44e) et Nakidi El-Dine (64e) pour les visiteurs. Les tirs au but hissent Selea au sommet du podium (4-3).

Le résultat de la finale, comptant pour la Coupe de Ngaya Football Club de Mdé, a déjoué les pronostics. Union Sportive de Selea, évoluant en D2 a fait parler d'elle face au dinosaure de la D1 de Ngazidja, Bonbon Djema. Dès le départ, chaque partie a affiché une volonté farouche d'être l'artisan du premier trophée de l'année. La première mèche offensive, allumée à la 3e minute, est l'œuvre de Sera Nasser, l'attaquant tourbillonnant de Selea. Croyant donner



Union Sportive de Selea explose de joie

un coup de tête à un ballon centré, c'est le poteau qui a tremblé. Effondré après avoir dénombré une dizaine d'étoiles, il s'est fait soigner

hors du terrain.

Vers la 44e minute, Bonbon Djema ouvre le score, suite à un tir tendu de Salim Athoumani, réussi

dans un cafouillage (1-0). Au retour des vestiaires, un missile d'environ 20 mètres de Nakidi El-Dine Ben Houssein a permis à Selea d'égaliser

(1-1). La folle ambition des uns et des autres a poussé les joueurs à pêcher dans les finitions. L'arbitre ordonne la séance de tirs. Elle se révèle fatale pour les Moroniens (4-3). Selea remporte ainsi le 1er trophée de l'année.

Jouer pour gagner

Les huit équipes, toutes catégories confondues, qui ont pris part au tournoi sont préoccupées par des échéances insulaires et nationales : Championnat et diverses coupes (des Comores, de la Ligue et de l'Unité). Elles peuvent s'enorgueillir de réaliser des matchs de test et de repère enrichissants. Dans l'ensemble, les nouvelles recrues n'ont pas déçu. Elles ont su s'adapter à la cadence du jeu du groupe. Tous les entraîneurs consultés déclarent être sereins et optimistes pour l'avenir.

Bm Gondet

HANDBALL : BILAN DE LA FÉDÉRATION

La saison écoulée considérée comme fructueuse

La Fédération Comorienne de Handball (Fch) s'enorgueillit d'avoir parachevé avec succès la dernière saison sportive. Tournoi de Relance, Championnat, Coupes de la fédération et de la Ligue, ont été disputés par une cinquantaine d'équipes féminines et masculines, en phase régionale et nationale. « Tout s'est bien passé », déclare le patron de la Fch, Laïthi Bacar, et probablement dans un climat ouvert et sain d'émulation.

Avant l'ouverture de la nouvelle saison sportive, la Fédération Comorienne de Handball a dressé un bilan resplendissant de la saison qui vient de

mettre fin aux diverses compétitions, insulaires et nationales : Tournoi de Relance, Championnat, Coupes de la fédération et de la Ligue. La saison 2018 verra une reconstitution et un recadrage de toutes les des équipes de l'Archipel aux îles de la Lune, opérationnelles. « Tous ces clubs seront considérés comme de catégorie honneur, l'équivalent de D2. L'objectif c'est de limiter à une concurrent de D1 par île, conformément au projet du ministère de la Jeunesse et des sports », expose Laïthi Bacar Kassim, président de la Fédération Comorienne de Handball. Actuellement, cette haute instance de la discipline gère 58 prétendants

au titre, filles et garçons, dont 31 à Ndzouani, 19 à Ngazidja et 8 à Moili.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports Mahamoud Salim Hafi, envisage de mettre fin aux diverses phases nationales. Pour cela, la standardisation des compétitions est indispensable. Il explique : « La for-

mule actuelle des championnats, notamment des disciplines collectives doit être réajustée. Elle véhicule un séparatisme sportif. La compétition doit être uniformisée. Les équipes engagées doivent se rencontrer d'une île à l'autre. Voilà à mon avis le schéma adapté ».

Dans un pays où dénicher une

personne morale et/physique pour sponsoriser les équipes relève du casse tête chinoise, cette formule innovée s'avère potentiellement coûteuse. « Le ministère est disposé à accompagner les équipes », apaise le patron du sport comorien.

Bm Gondet

Sagesse comorienne

Hari lebwe hadjireme

Il a lancé une pierre qui lui est retombée sur lui
Tel est pris qui croyait prendre

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication et

Rédacteur en chef

Elhad Said Omar

Rédaction

A. Mmagaza
Maoulida Mbaé
Al-hamdi Abdillah
Mohamed Youssouf

M.I.M Abdou

Toufè Maecha

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Secrétaire de rédaction

Sanaa Chouzour

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Rahamatouallah Youssouf

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



www.facebook.com/afvca
Association Agréée par le Ministère de la Justice –
Article 2.15 du code de procédure pénale.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'AFVCA

LES AVOCATS DES FAMILLES DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DU YEMENIA RENCONTRERONT LES PROCHES ET LES FAMILLES À MORONI DU 17 AU 22 JANVIER PROCHAIN

RÉPARATIONS ET VÉRITÉ

C'est dans le but de conduire rapidement au paiement des indemnités revenant aux proches et aux familles des victimes et d'obtenir des autorités comoriennes une coopération judiciaire plus énergique et efficace que nos avocats Maitres Jean Pierre BELLECAVE, Arnaud CLAUDE, Gérard MONTIGNY et Jacky PETITOT seront à Moroni du mercredi 17 au lundi 22 janvier 2018.

Avec les familles, ils feront le point de la situation du dossier Yemenia et mettront en état les signatures nécessaires aux paiements indemnités. Aussi, nous lançons un appel solennel à tous les ayants droits résidant aux Comores de se déplacer massivement à l'HOTEL ITSANDRA pour honorer ce grand rendez-vous.

Nos avocats saisiront l'occasion de ce déplacement pour interroger les autorités diplomatiques, politiques et judiciaires dans le but de favoriser et améliorer la coopération de tous dans le but d'accéder enfin à la vérité sur les causes et responsabilités de ce dramatique accident aérien.

Un point presse se tiendra à leur arrivée le mardi 17 janvier 2018 à 12h30 à l'HÔTEL ITSANDRA.

Saïd ASSOUMANI
Président de l'AFVCA

Contacts :

- Kamaria AHAMADA : 00269 3390416
- Ali Hassani MROIVILI : 00269 3358772
- Ali IBRAHIM : 00269 3263105

Association des Familles des Victimes de la Catastrophe Aérienne du Yemenia Airways du 29 juin 2009

Siège social : Cité des Associations – 93 La Canebière – 13001 Marseille

Tél. 0633964521 - Mail : assovictimesyemenia@yahoo.fr
SIRET : 51364705700019 – AGREMENT : JUSA0924476A